



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le neuf juin à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de M. BAGUE Patrice), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine (*pouvoir de Mme OKROGLIC Dominique*), BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUGUYON Yvan (*pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel*), PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, NICOLAS Yves, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, M.BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, M.FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M BOUGUYON Yvan et M. GAMBAUDO Georges.

Délibération n°2016/73

**OBJET : SERVICE ANNEXE SKI - SECTION SKI DE FOND
SITES DE LARCHE ET ST- PAUL SUR UBAYE
CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VALLEE DE L'UBAYE ET L'ASSOCIATION NORDIC ALPES DU SUD
A COMPTE DE LA SAISON HIVERNALE 2016/2017**

VU la Loi N° 85-30 du 09 Janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et notamment ses articles 81 à 84,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ainsi que les articles L.2333-81 à L.2333-83,

VU le Code du Tourisme et notamment ses articles L.342-27 à L.342-29 prévoyant le financement des pistes de ski de fond balisées et régulièrement entretenues,

VU la délibération du conseil de communauté en date du 27/06/05 décidant de l'adhésion, de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye », en tant que membre actif à l'association Hautes Alpes Ski de Fond, depuis le 05/02/2015 Nordic Alpes du Sud

CONSIDERANT que l'Association Nordic Alpes du Sud, en application des dispositions susvisées de la Loi N° 85-30 du 09 Janvier 1985 est chargée de contribuer sur le territoire du département à toutes actions propres à faciliter la pratique du ski de fond et notamment le développement des équipements, la coordination des actions de promotion du montant des redevances.

VU le projet de convention entre la Communauté et l'Association Nordic Alpes du Sud établi à cet effet, à compter de la saison 2016/2017, au terme de laquelle les engagements des deux parties consistent :

- .pour la Communauté à reverser à l'Association **15 %** du produit des redevances encaissées,
- .pour l'Association à éditer les titres d'accès au site et à assurer la promotion des sites

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents

-APPROUVE les termes de cette convention,

-AUTORISE le Président à procéder à sa signature,

-S'ENGAGE à inscrire au Budget Annexe Ski 2017 – Section Fonctionnement – Chapitre 011 – Article 6228 - les crédits nécessaires au paiement de la cotisation prévue à l'article 4 de la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président
M. Jacques MARTIN

